



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et gestion de l'eau

Arrêté préfectoral n° 17-DDTM85-286

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin
versant de la Baie de Bourgneuf

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU l'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-566 du 29 novembre 2016, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale en janvier 2017,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-566 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté de Communes du Pays de Challans
est remplacée par Communauté de communes Challans Gois Communauté :
Monsieur Yoann GRALL est remplacé par Monsieur Jean-Yves GAGNEUX

Communauté de Communes du Pays de Palluau
est remplacée par Communauté de communes Vie et Boulogne :
Monsieur Sébastien ROUSSEAU

*Communauté de Communes de la région de Machecoul
est remplacée par Communauté de communes Sud Retz Atlantique :*
Monsieur Dominique PILET

*Communauté de Communes de Pornic
est remplacée par Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :*
Monsieur Claude CAUDAL

Représentants des communes du département de Loire-Atlantique :
Monsieur Joseph GUILLOUX est remplacé par Monsieur Jean-Pierre BOUYER
(conseiller municipal à SAINT PERE EN RETZ)

Syndicat mixte de gestion écologique du marais Breton et protection de son environnement
Madame Lydie GAUTRET

*Syndicat mixte de Défense contre la mer du littoral continental de la baie de Bourgneuf
est supprimé (n'existe plus)*

3. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est remplacé par l'Agence Française pour la Biodiversité (délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne - Pays de la Loire)

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

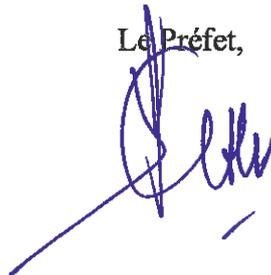
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 27 AVR. 2017

Le Préfet,



Jean-Benoît ALEERTINI

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM85-236
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Marais Breton
et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Composition de la CLE du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf
57 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (30 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claire HUGUES

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Monsieur Freddy HERVOCHON

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Martine AURY

Représentants des communes du département de la Vendée :

Monsieur Noël FAUCHER	Maire de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Monsieur Ernest FLEURET	Conseiller municipal à LA GARNACHE
Monsieur Raoul GRONDIN	Maire de NOTRE-DAME-DE-MONTS
Monsieur Denis CROCHET	Adjoint au Maire de CHALLANS
Monsieur Claude BARRETEAU	Maire de CHATEAUNEUF
Monsieur Didier BUTON	Maire de SAINT-URBAIN
Madame Marie-France LECULEE	Maire de LA GUERINIERE
Monsieur Pascal MORINEAU	Maire de GRAND'LANDES
Monsieur Robert GUERINEAU	Maire de SAINT-GERVAIS

Représentants des communes du département de la Loire-Atlantique :

Monsieur Alain DURRENS	Maire de VILLENEUVE-EN-RETZ
Monsieur Gilles AVERTY	Adjoint au Maire de CHAUVE
Monsieur Jean-Pierre BOUYER	Conseiller municipal à SAINT-PERE-EN-RETZ
Madame Irène GEOFFROY	Maire de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
Monsieur Thierry DUPOUE	Maire de LA BERNERIE-EN-RETZ
Monsieur Patrick PRIN	Adjoint au Maire de PORNIC

Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier :
Monsieur Jacques BOZEC

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :
Monsieur André RICOLLEAU

Communauté de communes Challans Gois Communauté :
Monsieur Jean-Yves GAGNEUX

Communauté de communes Vie et Boulogne :
Monsieur Sébastien ROUSSEAU

Communauté de communes Sud Retz Atlantique :
Monsieur Dominique PILET

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :
Monsieur Claude CAUDAL

Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer :
Monsieur Jean-Luc MENUET

Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire :
Monsieur Peter ANDRE

Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton et protection de son environnement :
Madame Lydie GAUTRET

Vendée Eau :
Monsieur Jean-Yves GABORIT

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du pays de Retz Sud-Loire :
Monsieur Hubert GUILBAUD

Syndicat Vendée des îles :
Madame Rosiane GODEFROY

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (15 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique

Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique

Fédération des maraîchers nantais

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO)

Association « Vivre l'île 12/12 »

Association « Hirondelle »

Comité régional conchylicole des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire

Union fédérale des consommateurs de Vendée

Fédération de la Loire Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Syndicat des marais de Saint-Jean-de-Monts

Union des syndicats des marais du Sud-Loire

Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section Noirmoutier

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (12 membres)

- Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- Préfet de la Vendée
- Préfet de la Loire-Atlantique
- Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne-Pays de la Loire
- Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- Directrice générale de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ou leur représentant